



Paris le 7 février 2025

Communiqué de presse

Nouvelle-Calédonie : après les destructions, la reconstruction passera par les communes !

L'AMF exprime, aux côtés des associations de maires calédoniens, son soutien aux communes de Nouvelle-Calédonie, qui demandent la garantie de l'État sur leurs emprunts pour l'investissement. Cette demande s'inscrit dans un contexte de crises sans précédent, à la suite des émeutes du 13 mai 2024, qui ont affecté l'agglomération Nouméenne.

En effet, ces événements ont causé des dommages considérables, avec 37 bâtiments endommagés ou détruits à Nouméa, touchant des infrastructures essentielles telles que les locaux de la caisse des écoles, deux médiathèques et un pôle des services publics. À Dumbéa, l'équivalent de trois budgets d'investissement est parti en fumée, touchant des équipements essentiels comme une station d'épuration, une partie de la mairie, une médiathèque, des écoles, des bureaux de police municipale. Paita, décrite comme une ville morte, a perdu son agence bancaire, son agence postale, de nombreux commerces. Le Mont Dore a été coupé en deux durant de longs mois.

Le bilan des sinistres, s'élevant à presque un milliard d'euros (119 milliards CFP), témoigne de l'ampleur des pertes, avec la disparition de 120 sociétés et 1 150 entreprises individuelles, notamment dans les secteurs de l'industrie et de la santé. En octobre 2024, le ministre des Outre-mer a estimé que près de 15 % du PIB calédonien avait été détruit.

Face à cette situation, il est impératif que la reconstruction de la Nouvelle-Calédonie passe par les communes. En effet, plus de 25 000 salariés, soit près d'un tiers de l'effectif salarié du secteur privé, sont actuellement en chômage partiel. Les communes sont les mieux placées pour relancer l'économie par l'investissement public. Leur capacité à initier rapidement des travaux et leur taux d'exécution élevé sont des atouts majeurs.

Cependant, les communes se trouvent dans une situation financière fragile, dépendant des recettes du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, lui-même en difficulté. Sans ressources suffisantes, elles ne peuvent dégager l'excédent nécessaire pour emprunter et investir. La garantie par l'État des emprunts à l'investissement des communes est donc essentielle, comme cela a déjà été fait pour le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Cet investissement pourrait sauver entre 2 000 et 3 000 emplois dans le secteur du BTP et permettre de traverser une année 2025 qui s'annonce difficile. Une garantie d'un montant raisonnable de 150 millions d'euros pour toutes les communes en 2023 permettrait de répartir le risque sur les 33 communes de Nouvelle-Calédonie, sans impacter le budget de l'État.

L'AMF est mobilisée aux côtés des associations de maires calédoniens et appelle donc l'État à répondre favorablement à cette proposition pour l'avenir des communes calédoniennes et de leurs habitants.

L'AMF, l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie AFM-NC et l'Association des maires de Nouvelle-Calédonie AMNC se tiennent donc à la disposition du Gouvernement, et du ministre des Outre-mer, pour bâtir à ses côtés les conditions essentielles au redressement du territoire dans lesquelles les communes calédoniennes sont pleinement engagées.